



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4

Date convocation : 27/02/2026
Affichage : 27/02/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Olivier ALLE à Thierry CHAZE, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD.

**Objet : FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC OCCITANIE AU TITRE DE LA
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION 2026**

Dans le cadre de la mise en service de la nouvelle Médiathèque intervenue le 6 février 2024, Monsieur le Président indique qu'il avait été convenu, par délibération du 21 avril 2022, de porter le temps d'ouverture hebdomadaire de 18 heures à 28 heures.

Ce changement ayant pour conséquence d'augmenter le coût de fonctionnement, la Communauté de Communes peut bénéficier d'un accompagnement financier de la DRAC Occitanie, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Cet accompagnement est prévu pour les 5 premières années avec une dégressivité de 80 % à 40 %.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à solliciter cet accompagnement pour la troisième année (Période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027) auprès de la DRAC Occitanie.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE de solliciter des subventions auprès de la DRAC Occitanie pour compenser une partie des charges de fonctionnement supplémentaires liées à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque.



ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût supplémentaire lié à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 : **47 734,85 € HT**
- Plan de financement prévisionnel :
 - Subvention sollicitée auprès de la DRAC Occitanie (DGD pour les bibliothèques / 60 % hors dépenses fluides) **26 240,91 €**
 - Autofinancement CCHAM **21 493,94 €**

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès de la DRAC Occitanie et du Département de la Lozère.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER